

Compte rendu réunion CCAS du 24 septembre 2021 **17h30 – Salle Jean BUISSON**

Présents : Benoit Savy, Céline Boutaud, Virginie Gravelat, Bruno Serafini, Marie-Claire Chene, Sabrina Morichon, Béatrice Deveautour.

Absente : Lindsay Cox.

Excusée : Dominique Pouvreau.

Secrétaire de séance : Sandrine Brenichot.

Validation du règlement d'intervention du pass sport et culture pour les jeunes de Montrollet.

La vice-présidente propose de valider le règlement d'intervention prévu pour le pass sport et culture. Après relecture les membres du C.C.A.S. valident à l'unanimité le règlement suivant :

Contexte :

Les contraintes sanitaires liées à la pandémie de Coronavirus depuis un an et demi ont amené de nombreux enfants à rester éloignés des pratiques sportives et culturelles.

Le C.C.A.S. souhaite accompagner tous les jeunes de son territoire communal dans le financement de la pratique ou de la reprise d'une activité sportive ou culturelle dès la rentrée 2021.

Montant de la subvention :

Aide d'un montant de 30€.

Versement de l'aide :

L'aide sera versée aux parents du bénéficiaire sur justificatif d'inscription et de paiement à une fédération sportive ou à une association à vocation culturelle dont l'animateur est diplômé (justificatif de compétences à fournir).

Le paiement de l'aide sera effectif à la fin du 1^{er} trimestre 2022.

Dépôt de la demande :

Le dépôt doit se faire au secrétariat de la mairie avant le 31 décembre 2021.

Critères d'attribution :

Enfant résidant sur la commune.

Enfant jusqu'à sa majorité.

Documents à fournir :

Formulaire de demande de pass sport et culture.

Justificatif de compétences pour les animateurs travaillant dans des associations à vocation culturelle.

Relevé d'identité bancaire au nom des parents du bénéficiaire.

Présentation du règlement d'intervention pour l'aide à l'installation de la téléassistance :

La vice-présidente propose aux membres du C.C.A.S. le règlement d'intervention et le formulaire de demande d'aide à l'installation de la téléassistance qu'elle a rédigés.

Après lecture, le règlement est validé à l'unanimité.

Règlement d'intervention : Aide à l'installation de la téléassistance

Contexte :

Abonnement à la téléassistance pour les personnes âgées, isolées, handicapées ou en immobilité temporaire.

Montant de la subvention :

50 % du montant de l'installation de la téléassistance quand l'installation est payante.

Versement de l'aide :

L'aide sera versée au demandeur sur justificatif de paiement.

Dépôt de la demande :

Le dépôt doit se faire au secrétariat de la mairie au moment de l'inscription à la téléassistance.

Critères d'attribution :

Résider sur la commune et être dans un des cas suivants : âgées, isolées, handicapées ou en immobilité temporaire.

Documents à fournir :

Justificatif de paiement de l'installation.

Relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire.

Festivités de fin d'année : Repas des aînés et colis de Noël.

Le CCAS avait dû annuler le repas des aînés en 2020 pour cause de pandémie, la date du samedi 4 décembre avait été évoquée pour l'année 2021. Cette date est retenue à l'unanimité pour cette fin d'année.

Pour le repas, le Président évoque le traiteur a qui la commune fait appel depuis plusieurs années en précisant qu'il est apprécié des invités comme des élus et des membres du C.C.A.S.

Le choix du traiteur se porte à nouveau à l'unanimité sur La Petite Chopine traiteur d'Aixe sur Vienne.

Un devis pour 75 personnes et un choix de menu seront demandés au traiteur pour la prochaine réunion afin de tout valider en temps et en heure.

Pour les colis de fin d'année 3 colis test sont proposés par Virginie Gravelat afin de faire un choix.

Un colis de l'entreprise Esprit Gourmet d'une valeur de 25,30€, un colis de l'entreprise Viga France d'une valeur de 25,00€ et un colis de La petite Occitanie d'une valeur de 26,75€.

Le colis retenu à l'unanimité est celui de la Petite Occitanie pour ses produits régionaux de qualité.

Virginie Gravelat s'occupe également de faire faire un devis pour d'autres colis d'une valeur de 15 € a fournir aux monteirrollais résidents dans un EHPAD.

Suite à la bonne récolte de miel du rucher municipal les élus ont décidé d'offrir à chaque aîné un pot de miel qui sera distribué en même temps que le colis ou disposé sur la table lors du repas.

Béatrice Deveautour prend en charge le choix des sachets qui serviront à offrir ce pot de miel.

Une réflexion autour de la carte de vœux est engagée pour la prochaine réunion.

Divers :**Forfait pêche pour les moins de 18 ans :**

Le maire rappelle qu'une convention est en cours de rédaction avec la Fédération Départementale de pêche afin d'offrir aux enfants de moins de 18 ans de la commune la gratuité de leur carte de pêche. Le CCAS financera le montant correspondant au nombre de cartes de pêche achetées à la fédération.

Ce forfait pêche devrait être mis en place pour l'ouverture de la pêche en 2022.

Masques :

La vice-présidente signale qu'il reste des masques enfants et propose de les offrir à ceux qui en auraient besoin.

La prochaine permanence CCAS aura lieu mardi 5 octobre de 17h30 à 18h30. Elle sera tenue par Virginie Gravelat, Sabrina Morichon et Lindsay Cox.

La séance est levée à 19h00

La vice-présidente
Céline Boutaud

